

## **L'Atlas des langues en danger Unesco, janvier 2009**

Parmi les 6 000 langues parlées à travers le monde, 2 500 risquent de disparaître au cours du 21<sup>e</sup> siècle. 30 experts en linguistique de l'Unesco viennent d'établir un diagnostic en 6 degrés :

200 langues ont disparu en trois générations à la mort du dernier locuteur ;

538 langues sont dans une situation critique, seuls les vieux les connaissent ;

502 langues sont en grave danger, faute de transmission familiale ;

632 langues sont en danger quand elles sont des langues secondaires ;

538 langues sont en situation de faiblesse du fait d'un usage social restreint.

Neuf critères ont été utilisés pour vérifier la santé linguistique parmi lesquels le nombre et la densité des locuteurs, la transmission intergénérationnelle, la politique linguistique.

En 2009, l'Unesco établit un diagnostic d'ensemble pour la langue basque en la classant parmi les langues en situation de faiblesse : beaucoup d'enfants l'apprennent mais l'utilisation sociale se limite à quelques secteurs. Cette faiblesse est plus inquiétante pour le Pays Basque nord et pour la Navarre que pour la Communauté autonome basque.

En 2001, l'Atlas établissait une distinction pour la langue basque en France qui était considérée comme étant en grave danger. Au regard de l'Unesco, le basque d'Iparralde était une langue en voie de disparition, actuellement c'est une langue en voie de réappropriation. Pourquoi cette amélioration dans le diagnostic ?

Le nombre global des locuteurs a diminué mais la transmission intergénérationnelle a dépassé la ligne rouge des 30% d'enfants apprenant la langue des parents, limite considérée comme critique pour la survie d'une langue. Mais la preuve manifeste de l'amélioration est la mise en place d'une politique linguistique avec la Convention spécifique 2001-2006 et surtout avec la création de l'Office public de la langue basque (2005). Autres signes positifs : la coopération culturelle de plus en plus intense avec le Gouvernement basque et l'introduction des langues régionales dans la Constitution française.

Le catalan et le galicien sont désormais considérés comme des langues hors de danger. Il en sera de même pour le basque quand l'utilisation sociale se généralisera aussi rapidement que l'enseignement scolaire (30% en Iparralde, 40% en Navarre, 90% dans la Communauté autonome basque).